

Arrêté n° 987 CM du 15 juin 2022 portant nomination de M. Georges Williams en qualité de chef du service des parcs et jardins et de la propreté

(NOR : SPJ22000299AC)

Paru in extenso au journal officiel n°49 N du 21/06/2022 à la page 13220 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 20/06/2022

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 portant création relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 281 CM du 23 décembre 2004 modifié portant création et organisation du service des parcs et jardins ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 juin 2022,

Arrête :

Article 1er

M. Georges Williams est nommé en qualité de chef du service des parcs et jardins et de la propreté à compter du 20 juin 2022.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié à M. Georges Williams et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 juin 2022.

Pour le Président absent :

Le vice-président,

Jean-Christophe BOUISSOU.